



**ARRETE N°2025-586 PORTANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la délibération en date du 30 octobre 2018 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

**VU** la délibération en date du 15 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**VU** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville,

**Considérant** que l'agent est inscrit sur le tableau annuel d'avancement susvisé, établi en fonction de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé pour l'année 2025 comme suit :

PRENOM - NOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
Christine NOLBERT	Adjoint administratif	01/11/2025

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

**ARTICLE 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**ARTICLE 4 :** Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Honfleur le, 06/11/2025

Le Président,  
Michel LAMARRE

P/O Le Vice Président  
Allain GUESDON

